

ACTION 6 : Etude pour une utilisation de la filière bois à Sauvagnon	Date de création : 05/09/2017
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Agir pour un village plus respectueux de l'environnement
Objectif global 1 : Maîtrise des transports et de l'énergie dans la lutte contre le changement climatique

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable
 (forte et modérée)

7 RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUEVABLES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable
 (forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	Sur Sauvagnon, le gaz de Ville est une énergie fossile encore peu coûteuse mais l'augmentation des tarifs et de la future taxe carbone feront changer les choses. La disponibilité de la matière première et son côté renouvelable doivent nous amener à réfléchir à son utilisation pour l'avenir dans les établissements recevant du public nécessitant une source d'énergie.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur l'utilisation de l'énergie bois dans la commune aussi bien pour les bâtiments publics et que pour les propriétés privées (Maison Lechaud, groupe scolaire, gymnase, dojo, habitations du bourg, maisons individuelles) • Accompagner le projet Lechaud pour apporter une expertise sur un chauffage au bois
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Faire profiter les habitants de cette expérience et des filières mises en place localement • Rencontrer les personnes ressources qui ont une expérience de ce type de projet (exemple : Communauté de Communes pour le projet abouti à Arzacq, SDEPA)

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les bâtiments susceptibles d'être équipés • Étudier la possibilité d'utiliser la matière première disponible localement (filiales existantes puis si possible bois coupé dans la forêt de Sauvagnon) • Estimer le coût des équipements de transformation, stockage, livraison
Indicateurs de suivi	Un point d'étape sera effectué fin d'année 2018.

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commission du comité pilotage agenda 21
Durée et/ou périodicité	2018-2019
Date de l'exécution effective	Fin 2019.
Partenaires et outils	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes • Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA)

Coût de l'action

Estimation du coût global	L'action n'entraîne pas de frais pour la première étape (se renseigner auprès des filiales existantes).
Coût pour la commune	Pas de coût particulier.
Aides et subventions	/